



HAL
open science

Claude Meillassoux: la consanguinité revisitée.

Marie-Luce Gélard

► **To cite this version:**

Marie-Luce Gélard. Claude Meillassoux: la consanguinité revisitée.. Journal des anthropologues, 2009, 118-119, pp.161-168. hal-00486111

HAL Id: hal-00486111

<https://hal.science/hal-00486111>

Submitted on 25 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Claude Meillassoux : la consanguinité revisitée¹

En 2001, paraît le dernier ouvrage, mal connu et peu commenté, de Claude Meillassoux, *Mythes et limites de l'anthropologie. Le sang et les Mots*. Dans celui-ci, il écrit en guise de propos introductifs : « Je voudrais montrer, que l'affirmation du caractère social de la parenté en ethnologie est restée conventionnelle et sans portée scientifique (14) ». L'ambition pourra sembler un poncif encore revisité, mais c'est, à mon sens, bien plus que cela et l'on peut regretter l'éloquent silence des anthropologues à propos de ce texte pourtant signifiant. Il est cité avec abondance « outre France » et parfois par certains anthropologues nationaux mais on a le sentiment que l'orientation politique et même théorique de Claude Meillassoux l'ont fait rejeter en totalité par certains. On doit le regretter. C'est à son érudition et à son engagement que je voudrais dans ce très court texte, rendre hommage, en insistant sur le fait que l'attrait de ce dernier livre dépasse largement l'arbitraire des polémiques politiques et idéologiques.

Claude Meillassoux n'est pas un spécialiste des questions de parenté, il le relève et le souligne lui-même, mais ce n'est pas un aveu d'ignorance. Il ne s'agit pas non plus d'une critique pour la critique portée par l'anthropologue à l'encontre de ses collègues mais plutôt d'une proposition, d'une suggestion à revoir durablement sinon, résolument, les grands paradigmes de l'anthropologie de la parenté et, parmi ceux-ci, plus particulièrement la consanguinité, laquelle doit, selon lui se dégager des visions naturalistes sous-jacentes. Il s'agit aussi de reprendre la notion d'inceste (« comment la prohibition de l'inceste, surgie de la nature, aurait-elle pu précéder les rapports de parenté, et donc les susciter, puisqu'il faut déjà se connaître comme parents pour se reconnaître comme incestueux » (2001 : 33)², la relation entre les genres, le rapport aîné/cadet, etc. L'objectif scientifique s'affiche clairement : « La critique des sciences humaines en France est de moins en moins pratiquée. Le concert louangeur, l'admiration de quelques grands maîtres, de ceux surtout qui ont passé le cap mondain, est de règle. Ceux-là sont l'objet, dans la presse, de dithyrambes qui ne laissent place à aucune réserve. Dans un tel climat, la critique entre collègues apparaît ainsi comme une agression et non plus comme le processus normal de l'avancement de la pensée » (2001 : 8). Claude Meillassoux écrivait sans ambages ce que

¹ Je remercie Jean Copans, Béatrice Lecestre-Rollier et François-René Picon pour leur relecture et leurs précieux commentaires.

² Et d'affirmer qu'« aucune répulsion naturelle ni aucun dommage de santé n'advient en cas d'inceste (*op. cit.*) ». Que dire du débat contemporain en la matière et de la forme dangereuse des propos biologisants sur le risque des mariages entre proches (notamment le mariage avec la fille du frère du père, improprement qualifié de « mariage arabe »), et au final de la dérive sémantique entre « mariage dans un degré rapproché » et « mariage forcé » ? Je renvoie notamment aux recherches initiées par P. Bonte et A. Gokalp (2009).

d'autres regrettent et déplorent dans les couloirs des universités et des grands centres de recherches français.

Claude Meillassoux souligne qu'« en la relativisant par l'usage de l'expression "parenté sociale", l'ethnologie classique se limite à reconnaître qu'une construction sociale de la parenté est possible, mais sur un modèle biologique (*op.cit.* :14) ». Cette simple question suggère la nécessité d'une déconstruction notable des théories de la parenté en ethnologie et en anthropologie sociale. Si l'interrogation est soulevée quelques années plus tard par Maurice Godelier en 2004, « l'objet "parenté", bien loin de s'être évanoui, a émigré vers d'autres domaines de l'anthropologie, happé par de nouvelles interrogations qui le remodelent. Et du coup, l'analyse de la parenté a tout simplement déserté les lieux où l'anthropologie tournait en rond depuis des décennies, engluée dans de faux problèmes par principe insolubles » (M. Godelier, 2004 : 18). *Quid* alors de ce texte de Claude Meillassoux³ qui pose l'interrogation et sa nécessité sous-jacente, au cœur même de la parenté par le biais de la « consanguinité », irrésolue, plaquée arbitrairement à des réalités qui l'ignorent, figure récente mais renouvelée d'un ethnocentrisme discret ? La question mérite d'être posée, et gageons qu'elle soit remise à l'ordre du jour comme l'avait suggérée Claude Meillassoux. La formule paradigmatique du fonctionnement de toute science (T. Kuhn, 1970) devrait s'appliquer à l'anthropologie et au champ de la parenté, car l'examen attentif de son langage (terminologies) et de ses théories (structuralisme, fonctionnalisme, dynamisme, etc.) souligne la nécessité d'une démythification méthodologique (j'emprunte la formule à J. A. Nielsberg)⁴ et surtout une attention constante et appuyée à la confusion lorsque le paradigme est en fait une idéologie⁵.

La parenté se fonde sur des données historiques et non structurales ou génétiques, cela aussi paraît une évidence à l'anthropologue mais ce n'est nullement le cas lorsqu'on lit attentivement les textes. C'est à leur relecture que Meillassoux nous invite... Et si le style est parfois résolument critique **voire** polémique, il n'en demeure pas moins « savant *et* polémique [c'est moi qui souligne] » (E. Dianteill, (2006) : 50), aussi, il convient de se pencher sur cet ouvrage et sur les préoccupations qu'il soulève en termes de parenté. Car,

³ Les deux ouvrages les plus récents sur le sujet (L. Barry, 2008 et F. Héran, 2009) ne citent pas même le livre en bibliographie !

⁴ Voir le site www.humanite.fr/2003-06-02_tribune-libre_agora

⁵ On mesure naturellement la critique que l'affirmation suivante soulève « Dans une société inégalitaire, le principe de la famille biologique (consanguine) ne peut s'appliquer absolument qu'aux classes nanties (C. Meillassoux, (2001) : 16) ». Certes, mais on peut aussi voir ce qui découle d'une telle proposition « Si la connexion biologique est légalement contraignante, elle n'est pas déterminante comme le suppose l'ethnologie classique (*op. cit.* : 17) ». « Tentons l'expérience » aurait-on envie de dire, paraphrasant le titre des Annales ESC (1989) à propos de la *microstoria* (approche qui, rapidement énoncée, remettait en question les fondements à la fois théoriques et méthodologiques de l'histoire dite « conventionnelle » et qui démontre pleinement aujourd'hui la fécondité de son approche).

« l'imprégnation génétique du système de parenté est beaucoup plus une invention contemporaine qu'un héritage (2000 : 40) ».

Claude Meillassoux aura notablement et durablement orienté mes propres recherches. J'avais peu avant sa disparition, sollicité son avis sur l'un de mes manuscrits, *Les pouvoirs du lait*, dans lequel j'interrogeais ce que je nomme la dimension pactuelle⁶ de la parenté. J'avais été impressionnée et honorée par ce bref mais au combien motivant échange avec Claude Meillassoux, point déclencheur d'une partie substantielle de mes recherches⁷, notamment dans l'appariement des différents groupes à la tribu qui dépend plus de conventions historiques et d'agrégations conjoncturelles lesquelles deviennent aujourd'hui et sont pensées comme des affiliations généalogiques. C'est ce que C. Meillassoux (2000 : 38) signalait déjà à propos des Gouro (Côte d'Ivoire) : « Je constatais ainsi que certaines des relations que j'avais comprises, au premier abord, comme étant des rapports génétiques, étaient l'effet de décisions sociales. Ainsi se présentaient les "généalogies" recueillies sur le terrain » (C. Meillassoux, 2000 : 39). C'est à nouveau limpide et édifiant mais force est de constater que nos descriptions de la parenté « des autres » demeurent tributaires du vocabulaire biologique⁸.

Certes, une critique de la parenté⁹ voit désormais le jour mais prudemment et si elle n'est pas pour M. Godelier (2004) le fondement des sociétés, C. Meillassoux déclarait déjà en 2001 qu'elle ne pouvait être considérée comme l'enjeu de tous les déterminismes. Or, et le reproche est répété à tous ceux qui s'y attèlent, « le débat sur la consanguinité est considéré comme dépassé puisque l'ethnologie classique reconnaît aujourd'hui que les rapports de parenté peuvent ne pas être biologiques. Mais comme nous le verrons, cela admis, on n'en tire pas les conséquences, à savoir que cette simple relativisation de la consanguinité lui retire tout contenu et donc toute prétention à être le substrat de la parenté » (*op. cit.* 19).

⁶ J'utilise ce néologisme faute d'un terme plus approprié pour décrire la dimension historique et conjoncturelle de la parenté en contexte saharien marocain (tribu des Aït Khebbach), notamment de la parenté de lait et des anciens pactes de colactation collectifs.

⁷ M.-L. Gélard (2005, 2009 à paraître).

⁸ Le glossaire de la parenté que nous propose Meillassoux permet de dépasser certains de ces travers (2001 : 459-467). Ainsi mesure-t-on mieux la distinction par l'exemple du terme « Adelphie » défini comme suit dans le glossaire proposé en 2000 par Laurent S. Barry, Pierre Bonte, Salvatore d'Onofrio, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Jérôme Wilgaux, Andras Zempléni, Françoise Zonabend). « Ensemble des individus dont la filiation se rapporte à un même doyen ; groupe de personnes vivantes dont l'appartenance se rapporte à un même doyen (L'Homme, 154-155 : 721) ». C. Meillassoux écrit et précise que si « adelphie » renvoie bien à un ensemble d'individus relevant d'un même doyen, il emploie le terme « adelphique » « pour désigner le système de succession collatérale de frère à frère qui domine dans les sociétés domestiques, en opposition à la succession, que je nomme aristocratique, qui se fait de père à fils (2000 : 39, et 2001 : 459) ».

⁹ Dans le cadre de ce texte, je n'entends nullement donner la longue liste des critiques et orientations nouvelles à propos de la parenté mais souligner que celle-ci a peu relevé l'attrait indéniable du texte de Claude Meillassoux et de ses propositions. La critique fut même parfois très vive à l'encontre de ce texte, comme le souligne clairement Emmanuel Terray, « Après tout, même si l'on pouvait en discuter la mise en œuvre, un tel effort de déconstruction n'avait rien dans son principe d'illégitime, et on s'explique mal les fureurs qu'il suscita » (2005 : 270).

Gageons que la critique démarre et dépoussière le débat amorcé, dégagé de ses prérequis. En effet, comme l'écrit Jean Copans (2005) « son influence est plus celle d'un maître à penser ou plutôt à faire penser ». C'est ce que Claude Meillassoux exprime dans son article « Construire et déconstruire la parenté » (C. Meillassoux, 2000). Et c'est bien de cette « anthropologie de la parenté » dont il est question dans son dernier ouvrage, or, je constate, malgré quelques références, qu'il est peu sinon pas cité par ceux de ses collègues dont la parenté hante les écrits.

« La fatalité consanguine recèle la plus forte des contraintes pesant sur tous les membres d'une famille. Reconnaître au contraire que la parenté se fonde sur le contenu et la durée des rapports d'éducation et de maturation qui se nouent entre individus de générations différentes, et ne se justifie que par la qualité permanente de ces relations, c'est accepter une notion de la parenté conçue alors comme une construction affective permanente et non une donnée hasardeuse de la nature. C'est aussi élargir la famille à une socialisation nécessaire qui fasse que tous les enfants soient les enfants de tous également responsables (2000 : 47) ». L'engagement de Claude Meillassoux sonne et résonne... Souhaitons que ne gardent pas le silence notamment ceux d'entre nous qui loin de « l'anthropologie de salon », pour reprendre son expression, en deviennent les disciples. Le programme est annoncé à propos de la parenté¹⁰, je le suivrais volontiers : « remettre en cause ces déterminismes que certains s'empressent de redécouvrir chaque jour pour en accabler les humains, c'est, je crois, libérer la pensée de l'un de ses plus pesants fardeaux (2001 : 9) ».

Références citées

Barry, 2008, *La parenté*, Paris Fayard.

BONTE P., 2009, « Le consentement au mariage dans le contexte des réformes des codes musulmans du statut personnel », *Droit et cultures*, sous presse.

COPANS J., 2005, « Claude Meillassoux (1925-2005) », *Cahiers d'études africaines* (177) : 5-13.

DIANTEILL E., 2006, *Pour la sociologie et l'anthropologie*, Paris, ADPF, Ministère des Affaires Étrangères.

GELARD, M.-L., 2005, « De la lance au pouvoir. Fonctionnement politique et social d'un groupe berbérophone au Tafilalt (Maroc) », *Cahiers de recherche du CJB* (III) : 127-143.

—, *Les pouvoirs du lait. Dimension "pactuelle" et parentés électives dans le Sud-Est Marocain. Rituel sacrificiel et colactation collective*, à paraître.

¹⁰ Rappelons que déjà en 1975, et saluons la réédition de l'ouvrage en 2008, dans *Femmes, greniers et capitaux*, Claude Meillassoux relevait ces « structures alimentaires de la parenté ». La dimension alimentaire évoquant précisément le caractère social de la parenté. Ce sont bien aussi les mutations de cette nature sociale de la parenté que révèlent les grands faits sociaux contemporains. Je remercie E. Anstett pour notre débat à ce propos.

- GODELIER, M., 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.
- GOKALP A., 2009, « Pourquoi l'épouser. Les raisons d'un choix du conjoint "au pays" », *Droit et Cultures*, sous presse.
- HERAN F., 2009, *Figures de la parenté*, Paris, Puf.
- KUHN T. S., [1970], (2008), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- MEILLASSOUX C., 2000, « Construire et déconstruire la parenté », *Sociétés Contemporaines*, (38) : 37-47).
- , 2001, *Mythes et limites de l'anthropologie. Le Sang et les Mots*, Lausanne, Éditions page deux.
- , [1979], 2008, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'harmattan.
- TERRAY E., 2005, « Claude Meillassoux (1925-2005) », *L'Homme* (174) : 269-272.

Résumé

La consanguinité revisitée par Claude Meillassoux dans son dernier ouvrage paru en 2001, *Mythes et limites de l'anthropologie. Le sang et les mots*, n'a pas suscité les commentaires et les débats attendus au sein de la communauté des anthropologues. C'est l'intérêt scientifique de cette relecture, les questionnements et les débats qui en découlent que ce court texte propose de relever.

Mots clés : Parenté, consanguinité, débat, engagement.